DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 21 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt et un janvier à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire.

Présents :
Monsieur Philippe PIGEAU, Madame Nadège CANTIER, Monsieur Christian LANDRE, Madame Gilda SARANDAO, Monsieur Michel BONNEAU, Monsieur Abdelkrim MAY, Monsieur Bernard MICHELOT, Madame Monique LATTARD, Madame Elfrida SERVILLE, Madame Anne GALLO, Madame Manuela ROMERO, Monsieur Mickaël CHEVALIER, Madame Josette DESVIGNES

Absents repésentés :
Madame Marie-Thérèse MUNOZ donne pouvoir à Monsieur Christian LANDRE, Madame Lucette ALAIN donne pouvoir à Madame Nadège CANTIER, Madame Jocelyne BERESINA donne pouvoir à Monsieur Abdelkrim MAY, Madame Adeline CASTANO donne pouvoir à Madame Anne GALLO, Monsieur Roland FUCHET donne pouvoir à Madame Josette DESVIGNES

Absents :
Monsieur Ali TAIEB BOUHANI, Monsieur Sovanavy CHHIM, Monsieur Pierre MOURON, Madame Maria Silvia MONTEIRO, Monsieur Rabah DJEDDOU

Madame Elfrida SERVILLE est désignée secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : XX

Finances

D2025___1 COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire présentera à l'assemblée délibérante les décisions qu'il a prises dans le champ des délégations conférées par le Conseil Municipal, au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans la limite des crédits inscrits au budget.

N° Décision	Objet	Pôle	Dépenses	Recettes
D2024 051	Reconduction d'un contrat de service avec la société Berger Levrault 3 ans	Moyens Généraux	1 270.92 €	
D2024-052	Association des méthodologies pour le management l'information et l'imagination (mm2i) - adhésion annuelle et droit d'utilisation de la méthode Potentialis	Solidarité Enfances Jeunesse	170.00 €	
D2024-053	Achat d'un mini-bus – Nomblot SAS Concession Peugeot.	Solidarité Enfances Jeunesse	34 167,76€	
D2025-001	Escouade bleue - Convention de partenariat avec Madame LETANG Nathalie, psychologue, clinicienne Année 2025	Solidarité Enfances Jeunesse	2 350.00€	

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : PREND ACTE que Monsieur le Maire a rendu compte à l'assemblée délibérante les décisions qu'il a prises dans le champ des délégations conférées par le Conseil Municipal, au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans la limite des crédits inscrits au budget, tel que détaillé dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil municipal prend acte.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le .....24 JAN. 2025.....
et publié, affiché ou
notifié le .....24 JAN. 2025.....
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210